



AVIS DE PROMULGATION

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS DE PROMULGATION est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2026, les membres du conseil de la Ville de Disraeli ont adopté le règlement numéro 736 établissant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2026.

Ce règlement impose les taxes foncières et compensations suivantes :

TAXES	2026
FONCIÈRE DE BASE	0,63 \$
TAUX NON RÉSIDENTIEL	1,09 \$
DETTE À L'ENSEMBLE	0,1342 \$
DETTE SECTEUR AQUEDUC/ÉGOUT	0,1719 \$
DETTE SECTEUR AQUEDUC SEULEMENT	0,0859 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	0,0708 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE PAR UNITÉ DE LOGEMENT	127,25 \$
AQUEDUC/ÉGOUT PAR UNITÉ DE LOGEMENT	430 \$
AQUEDUC SEULEMENT PAR UNITÉ DE LOGEMENT	279 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR UNITÉ DE LOGEMENT	244 \$
PROTECTION DES LACS PAR UNITÉ D'ÉVALUATION	50 \$
RÉSIDENCES PERMANENTES NON DESSERVIES	
• Vidange sélective	50 \$
• Vidange totale	55 \$
• Vidange avec une fosse de rétention	60 \$
• Vidange avec une fosse de rétention et d'eaux ménagères	110 \$
RÉSIDENCES SAISONNIÈRES / AUTRES BÂTIMENTS NON DESSERVIS	
• Vidange sélective	25 \$
• Vidange totale	28 \$
• Vidange avec une fosse de rétention	30 \$
• Vidange avec une fosse de rétention et d'eaux ménagères	55 \$

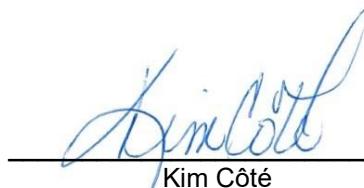
Les dates d'échéances sont les suivantes :

- 1^{er} versement 1^{er} mars
- 2^e versement 1^{er} mai
- 3^e versement 1^{er} juillet
- 4^e versement 1^{er} septembre
- 5^e versement 1^{er} novembre

Le règlement numéro 736 est disponible dans sa version intégrale à l'hôtel de ville. Toute personne intéressée peut venir en prendre connaissance ou en obtenir une copie aux heures normales d'ouverture du bureau, ou sur le site web (www.villededisraeli.ca).

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 13 janvier 2026.

DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 13^E JOUR DE JANVIER 2026.


 Kim Côté
 Directrice générale et greffière



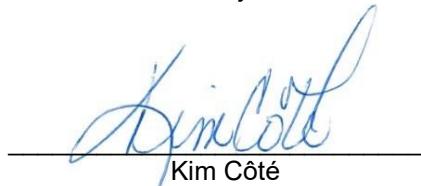
AVIS DE PROMULGATION

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

Certificat de publication

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au www.villededisraeli.ca et affiché une copie à l'hôtel de ville, 13^e jour du mois de janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13^e jour du mois de janvier 2026.



Kim Côté
Directrice générale et greffière